

La dépendance des personnes âgées

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse

La prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées représente un enjeu de société majeur. Comme le précise à juste titre l'avis, le débat ne saurait se réduire à des enjeux financiers : la question posée est celle de l'organisation sociale de la fin de vie pour toutes celles et tous ceux d'entre nous, aujourd'hui ou demain, qui ne pourront malheureusement pas finir leurs jours de manière autonome. La prise en charge de la dépendance soulève la question des solidarités nécessaires au sein de notre société, celle de l'organisation de tout un secteur d'activité amené à massivement se développer, mais aussi celle de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui subissent différemment les conséquences des insuffisances de notre système national de prise en charge.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse se félicite que l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur la dépendance des personnes âgées pose clairement le principe d'une prise en charge de la dépendance par la solidarité nationale. Cependant, nous regrettons que le niveau de cette prise en charge n'ait pas été précisé, la proposition d'une aide publique à la souscription de contrats d'assurance pour les plus modestes semblant même suggérer que le CESE considère que de fait, la solidarité nationale ne devra ou ne pourra prendre en charge la totalité des besoins, sans plus de précisions.

Nous nous félicitons du choix d'écarter le recours sur la succession des seules personnes dépendantes, ainsi que celui fait de ne pas imposer aux seuls salariés, par une nouvelle journée de solidarité, la prise en charge de la dépendance de nos personnes âgées. De même, notre groupe adhère à l'ensemble des mesures envisagées en matière de prévention, et se joint à l'ensemble des recommandations faites en matière d'amélioration de la prise en charge des personnes et de coordination des acteurs du système. Il apprécie que l'avis suggère de faire de la prévention de la dépendance, notamment par des actions visant à rompre l'isolement et à favoriser la mobilité des personnes âgées, l'une des missions prioritaires du nouveau service civique. Enfin, nous apprécions que l'avis propose de sortir du catastrophisme en rappelant que si la génération du baby-boom arrivera à l'âge de la dépendance en 2025, l'espérance de vie en bonne santé évolue également, rendant de fait difficile une évaluation précise des besoins en matière de prise en charge de la dépendance. Cependant, il nous semble que des projections financières plus précises auraient pu utilement compléter la position du CESE.

Par ailleurs, notre groupe regrette en particulier le manque d'approfondissement de certains points.

- En matière de financement, notre groupe était favorable à une refonte plus globale de la CSG, indépendante de l'âge, mais progressive selon le revenu, qui

permettrait de dégager les ressources nécessaires en prenant en compte les inégalités de revenus et en maintenant l'indispensable solidarité entre les générations. Nous regrettons que l'avis exclue cette option.

- Notre groupe regrette qu'une place insuffisante ait été laissée à la nécessité de repenser totalement l'organisation de notre société pour intégrer les enjeux posés par l'évolution de sa démographie : repenser la ville et le cadre de vie pour que les services publics, les transports, les loisirs, les lieux de vie collective, soient accessibles aux personnes âgées en perte d'autonomie ; développer le soutien au réseau associatif et aux acteurs locaux de solidarité veillant à développer les liens intergénérationnels et à permettre à celles et ceux qui vieillissent, quels que soient leurs milieux, de garder un rôle social et une implication citoyenne.
- Par ailleurs, la nécessité de créer une véritable filière professionnelle de l'aide à domicile a, nous semble-t-il, été insuffisamment prise en compte, alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur non seulement pour garantir la qualité de notre système de prise en charge et sécuriser le cadre de travail des professionnels du secteur, mais aussi pour assurer le renouvellement des professionnels d'un secteur amené à être en très forte tension dans les années à venir. De plus, comme nous l'avions signalé, il existe un problème de contenu des formations des professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, infirmiers...), qui ne prennent que trop peu en compte la prise en charge psychosociale et les spécificités liées à la dépendance et aux maladies dégénératives.
- Pour finir, l'avis ne revient sans doute pas assez sur l'aspect inégalitaire de la solidarité familiale en matière de prise en charge de la perte d'autonomie. La nécessité de rendre réellement accessible une alternative à l'aide familiale, aurait pu être approfondie. Comme le rappelle la contribution de la délégation pour le droit des femmes et l'égalité, ce sont essentiellement les membres féminins de la famille qui assurent cette prise en charge familiale, au détriment parfois de leurs parcours professionnels.

En conclusion, cet avis nous semble apporter une contribution très utile dans le débat actuel, notamment en ce qu'il réaffirme le principe de la solidarité nationale dans la prise en charge de la dépendance, mais nous semble insuffisamment abouti en matière de financement et sur la place des personnes âgées dans notre société.

En conséquence, notre groupe a décidé de s'abstenir.